

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N°19 – Décembre 2020

Editorial

« L'amitié s'impose comme une composante essentielle de la vie bonne. Elle est un bien périssable puisque l'ami est mortel, mais l'effet bienfaisant de son souvenir nous accompagne après sa mort. »

Epicure

Gérard, « l'effet bienfaisant de ton souvenir » nous accompagne et nous renforce dans ce combat que nous menons.

Nous sommes des citoyens veilleurs, les alertes sont si nombreuses ! Le sommaire de cette publication l'atteste.

La pandémie ne doit pas escamoter des enjeux dont les impacts seraient démultipliés par rapport à ce que nous vivons : changement climatique, perte de biodiversité, pollutions, ...

Le combat est difficile. Beaucoup, atteints de cécité, se réfugient derrière des règlements, un ordre administratif, des logiques économiques et sociales, le sentiment d'impuissance et accompagnent ou justifient les errements dommageable à notre avenir, à l'avenir de nos enfants.

Alors oui ! Nous sommes nous serons des veilleurs et des empêcheurs de tourner en rond, pour le bien commun qui te préoccupait tant, l'ami Gérard.

Bernard Bruneau, Président de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Sommaire

CLIQUEZ SUR L'ARTICLE QUE VOUS SOUHAITEZ LIRE

AU REVOIR GERARD !

LA FORET

SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT...ÇA CONTINUE PLUS QUE JAMAIS !

REFUSONS L'EXTENSION DE FORAGES PETROLIERS A QUATRE KILOMETRES DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU ET AILLEURS

VAL BREON 2, LA SUITE.... MAIS PAS LA FIN !

ADHERER A FNE SEINE-ET-MARNE : POURQUOI ?

LE CODERST, QU'EST-CE QUE C'EST ?

MIEUX VIVRE A BLANDY, DANS LA VIE ASSOCIATIVE D'UN VILLAGE

MOBILISATION CONTRE LE PROJET DE TERMINAL T4 A ROISSY

MIEUX COMPRENDRE LES LOGOS DU RECYCLAGE

#CHAMPIGNY2060, PORTE PAR AQUI' BRIE

DEUX ANS APRES LA PROMULGATION DE LA LOI EGALIM, SES AMBITIONS SONT DEFINITIVEMENT ENTERREES

ET SI ON PRENAIT ENFIN LE TRAIN AU SERIEUX ?

LES PAPILLONS

Au revoir Gérard !



Notre ami Gérard Dumaine nous a quitté le 7 octobre 2020. C'est une perte immense pour sa famille, ses amis, pour le monde associatif, pour les causes que nous défendons. Nous renouvelons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

« Cher Gérard,

Tu nous manques et tu nous manqueras.

Comment oublier les convictions qui t'animaient, cette volonté de protéger l'homme de ses propres errements vis-à-vis de la planète ?

Du local au global, de Dammarie-les-Lys à Melun-Val-de-Seine, de la Seine-et-Marne à la France, citoyen du monde ?

Comment oublier ton humour, ton sourire complice ?

Comment oublier l'homme de dossiers, de leur grande maîtrise, le travailleur acharné que tu étais ?

Comment oublier celui qui choisissait d'alourdir sa charge pour permettre, en tant que trésorier à FNE Seine-et-Marne de bien fonctionner?

Comment oublier ta très grande disponibilité au service des autres.

Comment oublier ton mensonge préféré « Ce sujet-là ? Je n'y connais rien mais, si ça peut rendre service, je vais travailler dessus ». Pour rendre service, plutôt dix fois qu'une. Quant à ne rien y connaître...c'était là le mensonge.

Tu étais pour nous un homme de bien, ayant le sens du groupe, du partage.

Tu étais celui qui nous accompagnait et qu'avec toutes celles et tous ceux qui t'appréciaient, qui t'aimaient nous pleurons aujourd'hui.

Pour tout, merci Gérard ».

Le Conseil d'Administration de France Nature Environnement Seine-et-Marne

La forêt



La forêt

Majestueuse, belle comme le soleil
Ses arbres et ses beaux oiseaux
Ses feuilles, ses animaux
Ouvrez grand vos oreilles

Elle vous chuchotera
Peu importe l'endroit
Des mots tout doux
Comme des bisous

Arrêtez de la couper
Elle vous a apporté
De l'amour, de l'amitié
Vous la blessez, pire la tuez

Mais quel sans-gêne !
Moi ça me fait de la peine
Cette magnifique forêt
De l'aimais.

Tristan Hude, 11 ans

DATE A RETENIR

L'Assemblée Générale (AG) de FNE Seine-et-Marne est prévue le 6 février 2021 à Moret-sur-Loing.

Ceci, bien sûr, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date. Plusieurs hypothèses possibles: AG en présentiel, AG en visioconférence, AG mixte en présentiel et en visioconférence...

Plus que jamais la vie associative et la protection de l'environnement sont indispensables...elles ont besoin de vous.

Sensibilisation et éducation à l'environnement...ça continue plus que jamais

Depuis maintenant cinq ans FNE Seine-et-Marne a intensifié considérablement ses actions d'éducation à l'environnement, en particulier auprès des enfants dans les écoles, les centres de loisirs...

Le Conseil d'Administration décidé, fin 2015, d'engager Ludivine, animatrice nature. Elle a consacré une bonne partie de l'année 2016 à concevoir, créer et tester les programmes et les ressources pédagogiques. Il fallait aussi se faire connaître, informer les élus locaux, les directeurs et directrices d'écoles, les conseillers pédagogiques, l'académie de Créteil...

D'année en année le nombre d'animations, le nombre de personnes sensibilisées ont beaucoup progressé. Le bouche à oreille a bien fonctionné, les enseignants, satisfaits des prestations sont devenus fidèles de mois en mois. De nouvelles animations ont vu le jour, certaines ont été adaptées pour être accessibles à des personnes en situation de handicap.

Merci Ludivine !

L'année 2020 devait être une année record pour nos activités d'animation, au printemps le planning était complet, et là...pandémie, confinement. Les écoles et les centres de loisirs fermant, toutes les animations prévues ont été annulées. Heureusement le dispositif de chômage partiel nous aide un peu à passer ce cap. Dans le même temps Ludivine, pour des raisons familiales, a quitté la région à la fin de son contrat en août 2020.

Quel travail accompli en cinq ans, toujours avec le sourire et une disponibilité exceptionnelle.

Un très grand merci Ludivine !

Et maintenant?

Bienvenue Christel

Au printemps Christel, nouvelle adhérente nous indique qu'elle souhaite contribuer activement à la vie de l'association. Très impliquée dans la protection de la nature et de l'environnement, Christel est experte sur la réduction et la gestion des déchets. Dès le premier confinement terminé, nous nous rencontrons et décidons de collaborer. L'été permet un très bon passage de témoin entre Ludivine et Christel.

Aujourd'hui nous sommes de nouveau totalement opérationnels, Christel étant en mesure de réaliser toutes les animations proposées dans notre catalogue. Malgré la poursuite de la crise sanitaire et un nouveau confinement les animations reviennent à un bon rythme.

Bernard Bruneau, Président de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N'hésitez pas à faire connaître ces animations à vos réseaux. Vous pouvez joindre Christel par :

- Courriel: fne77.anim@gmail.com ;
- Téléphone : 01 64 71 03 78.

Notre catalogue

Animations pédagogiques pour les établissements scolaires (maternelles et élémentaires)

Les lutins

Sur la piste des lutins PS-MS-GS-CP

Les oiseaux

Oiseau, qui es-tu ? CE1-CE2-CM1-CM2

Les petites bêtes

Belle la coccinelle, qui es-tu ? MS-GS-CP

Petite bête, qui es-tu ? CE1-CE2-CM1-CM2

Petite bête du sous-sol, qui es-tu ? CE1-CE2-CM1-CM2

Mireille l'abeille, qui es-tu ? MS-GS-CP

Abeille, qui es-tu ? CE1-CE2-CM1-CM2

La forêt

Eugène le chêne, qui es-tu ? MS-GS-CP

Arbre, qui es-tu ? CE1-CE2-CM1-CM2

Forêt, qui es-tu ? CE1-CE2-CM1-CM2

L'eau

Cycle naturel de l'eau, qui es-tu ? CP-CE1-CE2

Cycle domestique de l'eau, qui es-tu ? CM1-CM2

Fripouille la grenouille, qui es-tu ? MS-GS-CP

Mare, qui es-tu ? CE1-CE2-CM1-CM2

Rivière, qui es-tu ? CM1-CM2

Les déchets

Aidons Bella. MS-GS-CP

Trions et réduisons. CE1-CE2-CM1-CM2

Nettoyons la nature. CP-CE1-CE2-CM1-CM2

Refusons l'extension de forages pétroliers à quatre kilomètres de la forêt de Fontainebleau et ailleurs

Le projet de percer 10 nouveaux puits de forage à Nonville a provoqué à juste titre une large émotion en région parisienne ainsi qu'une mobilisation citoyenne

Un peu d'histoire

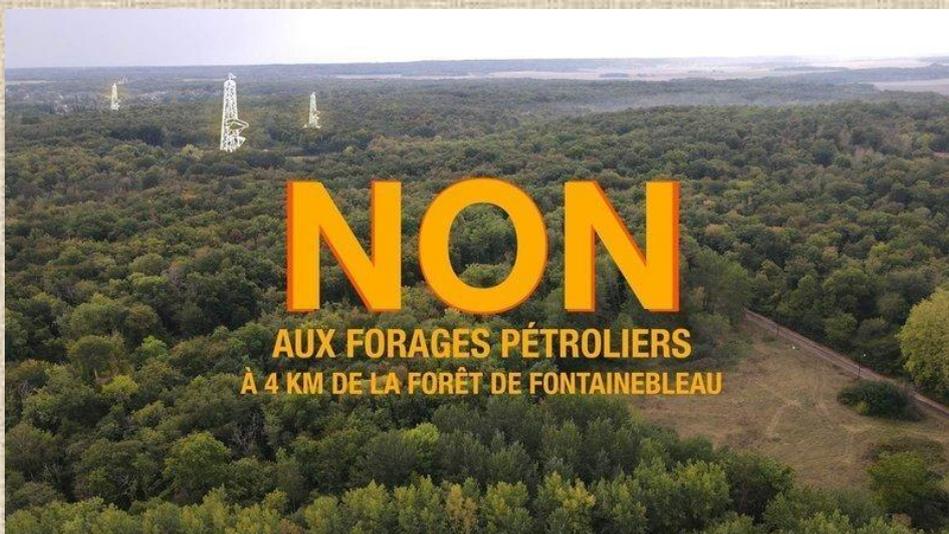
L'extraction de pétrole existe depuis les années 1960 en Seine-et-Marne et les bras à levier « décoraient » quelques collines. L'exploitation des puits de Nonville date elle-même de 1959. La société Bridgeoil exploite deux puits depuis 1994 dans cette commune. En 2018, la société demande l'extension de la concession à huit communes environnantes pour dix puits répartis sur 31 km². Cette demande a provoqué une révolte des habitants de la commune qui dénoncent depuis des années les odeurs (liées au sulfure d'hydrogène) dégagées par les deux puits exploités ainsi que la nuisance provoquée par les camions. Les habitants des communes concernées par l'extension se sont aussi mobilisés, une pétition d'Environnement Bocage-Gâtinais¹ (EBG) avait recueilli près de 2000 signatures.

Une nouvelle demande de forage par Bridgeoil

Alors même que l'Etat n'a toujours pas donné suite à cette extension, Bridgeoil lance une autre demande concernant le forage de dix puits sur le site même de Nonville. Ces puits directionnels (en biais) sont prévus pour aller à 1510 ou 2150 mètres de profondeur puis pour certains départ à l'horizontal. Les mêmes habitants sont bien sûr au rendez-vous et dénoncent à nouveau les nuisances de l'exploitation, même si Bridgeoil avance ses investissements pour réduire les odeurs, sans convaincre.

Environnement Bocage-Gâtinais (EBG) et le Conseil municipal de Nonville sont contre

Cette fois-ci, EBG a choisi d'ouvrir largement le débat en mettant une pétition en ligne.² Les arguments défendus par EBG sont de plusieurs natures. Le courrier envoyé au Commissaire-enquêteur souligne d'abord que le projet est incompatible avec les engagements de la Conférence de Paris sur le changement climatique (COP 21) de 2015. L'enjeu est de réduire les émissions de gaz à effet de serre provoquées notamment par l'utilisation du pétrole



¹ EBG est membre de FNE-77, site : <http://environnement-bg.fr/>.

² <https://www.change.org/p/commissaire-de-l-enqu%C3%AAtre-publique-refusez-l-extension-de-forages-p%C3%A9troliers-%C3%A0-4-km-de-la-for%C3%AAt-de-fontainebleau>

Dès le 15 septembre 2020, le Conseil municipal de Nonville a d'ailleurs voté à l'unanimité contre le projet de Bridgeoil avançant des arguments qu'EBG partage totalement. Il a entre autres rappelé que l'extension demandée par le pétrolier « *se situe sur la bande de lisière forestière protégée de 50 mètres (le bois des Cailloux qui est en cours de classement zone Espace naturel sensible)* » au mépris de la réglementation en vigueur du PLU de la commune. De plus, cette extension se trouve près de la zone Natura 2000 proche du Lunain.

La protection de la ressource en eau

La demande de Bridgeoil – si elle était acceptée – comporte de multiples risques qui dépassent les frontières du territoire de Nonville. En effet, l'exploitation pétrolière est proche de l'une des plus importantes sources d'eau potable de notre région. Eau de Paris gère cette source dont bénéficient plus de 300 000 Parisiens. Cette entreprise souhaite instaurer des périmètres de protection autour des captages des sources situés sur les territoires de Bourron-Marlotte, La Genevraye et Villemer, ce qui a fait l'objet d'une enquête publique clôturée le 12 septembre dernier, projet qu'EBG soutient totalement. Les forages traversent justement les couches aquifères qui alimentent ces sources, tout accident (en surface ou dans le forage) entraînera des risques de pollution des nappes.

La protection par Eau de Paris de la ressource en eau bénéficie aussi à la protection des captages utilisés pour alimenter les communes adhérant au Syndicat intercommunal d'assainissement et d'adduction d'eau potable (SIAAEP) du Bocage, à savoir Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Lorrez-le-Bocage, Saint-Ange-le-Vieil, Vaux-sur-Lunain et dès 2021 Villemaréchal. L'accroissement des activités de Bridgeoil irait de pair avec l'accroissement des risques de pollution, ce qui est inacceptable.

Augmentation du trafic routier, pollution

La fermeture de la raffinerie de Grandpuits, annoncée par Total le 24 septembre 2020, était prévisible depuis plusieurs mois. Or, c'est là – à 45 km de Nonville – que Bridgeoil acheminait l'huile destinée à être transformée en pétrole. Dans son dossier, Bridgeoil n'a pas tenu compte de cette hypothèse. Lui resterait la possibilité de se reporter sur la raffinerie du Havre située à environ 250 km de Nonville. Les trajets des camions-citernes seraient donc multipliés par cinq, augmentant les risques routiers et générant beaucoup plus d'émissions de particules fines.

Quelle réhabilitation du site ?

Autre motif d'inquiétude pour EBG, le devenir du site à la fin de son exploitation. Rappelons que Bridgeoil a obtenu le 17 juillet 2009 l'attribution de la concession dite de Nonville pour une durée de vingt-cinq ans, soit jusqu'en 2034. Aujourd'hui, dans son dossier de demande d'autorisation de travaux, le pétrolier ne met nulle part l'accent sur la réhabilitation du site après sa fermeture définitive. L'arrêté préfectoral n° 2011/DCSE/M/015 du 28 septembre 2011 stipule que « À l'issue des travaux de forage, le site est remis en état conformément au dossier de demande ». Et l'article 18 précise que « En cas de renoncement à l'utilisation des puits à l'issue des travaux ou en cas d'arrêt de l'exploitation, ceux-ci devront être bouchés conformément à un programme technique de bouchage, soumis à l'approbation préalable de la DRIEE Île-de-France ». Compte tenu de la mauvaise situation financière de Bridgeoil, EBG émet les plus grands doutes quant à la qualité de la réhabilitation du site dans quatorze ans. Contrairement à d'autres entreprises comme Piketty (exploitation de la carrière d'Écuellen) et GSM (exploitation de chailles à Thoury-Ferrottes et Saint-Ange-le-Vieil) qui se sont engagées clairement à restaurer les lieux (réhabilitation toutefois douteuse dans certains cas), Bridgeoil ne met pas en avant une ferme intention de réparer les dégâts causés à l'environnement par ses activités.

Un débat public nécessaire

La pétition a été relayée par l'Association des maires ruraux de Seine-et-Marne, par des associations locales, régionales et nationales, par de nombreuses personnalités et par la presse locale et nationale. Prenant la suite de sa régie d'eau, la mairie de Paris s'est aussi prononcée contre le projet de forage. Les 80 000 signatures recueillies sur cette pétition montrent l'enjeu d'un tel débat public.

Louis-Marie Barnier, Administrateur de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Val Bréon 2, la suite.... Mais pas la fin ! ³

Souvenez-vous, en juin 2018, la Communauté de Communes (CC) du Val Briard faisait l'achat de 150 ha de terres agricoles (17.250.000 €, soit 115.000 €/ha, plus de 10 fois le prix de la terre agricole). Ces 150 ha correspondent à cinq pastilles jaunes d'urbanisation conditionnelle figurant sur le SDRIF ⁴2030 voté en décembre 2013. A l'époque, l'exigence de la réalisation d'une gare, condition à laquelle est subordonnée l'urbanisation des 125 ha auxquels correspondent ces pastilles, traduisait clairement la volonté du Conseil régional d'Île-de-France de limiter fortement sa portée en termes de potentielle urbanisation, cette gare ne figurant pas dans le réseau du Grand Paris Express et sa réalisation étant très improbable. D'ailleurs, Île-de-France Mobilités et la SNCF mettaient un terme, dès 2016, aux spéculations sur une possible gare au Val Bréon en ne la faisant pas figurer dans leur programme et en rejetant les scénarios d'un prolongement de la ligne du RER E de Tournan à Val Bréon ou de la création d'une halte sur la ligne P.⁵

En 2018 nous dénonçons donc cet achat au prix fort de terres agricoles par la CC, celle-ci faisant fi du fait que la condition à laquelle est subordonnée leur urbanisation ne soit pas remplie et ouvrant ainsi la porte à la spéculation foncière sur les terres agricoles avoisinantes.

Une opération d'aménagement d'initiative publique (OAIP)

En janvier 2019, la CC du Val Briard lance une opération d'initiative publique, définissant des modalités de concertation pour un projet zone d'activités Val Bréon 2 située au nord de la zone logistique Val Bréon 1. Elle en confie le pilotage à « Aménagement 77 » et constitue cinq commissions thématiques pour accompagner le projet. Ces « ateliers d'experts » auxquels nous ne sommes pas conviés portent sur :

- Le développement économique ;
- L'urbanisme réglementaire ;
- Les mobilités ;
- L'environnement ;
- L'agriculture.

Fidèle à ses habitudes, la CC n'hésite pas, dans sa communication, à utiliser un langage abusif et à qualifier de « partenaires » les organismes ayant participé à ces commissions, sans qu'ils n'aient pour autant validé le projet.

³Voir notre article dans le Regards 77 n° 11 d'octobre 2018

⁴Schéma Directeur de la Région Île-de-France

⁵Pourtant ça n'empêche pas la CC du Val Briard de «porter» la halte-gare du Val Bréon auprès de la DRIEA (Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement) voir Le Mag juin 2019

Une concertation

Trois réunions publiques sont organisées dans le cadre de la concertation prévue par l'OAIP en juin, septembre et décembre 2019. Le projet et les différents scénarios sont présentés, diagnostic, définition des variants et invariants. Nous avons l'occasion de rappeler :

- Les prescriptions du SDRIF, le statut des pastilles jaunes, la conditionnalité de l'urbanisation, la non-réalisation de la condition ;
- Les objectifs du plan biodiversité de juillet 2018 dont l'une des priorités est la lutte contre l'artificialisation des sols, le principe du zéro artificialisation nette.

En septembre, nous nous référons aussi à l'instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace, et qui appelle les préfets :

- Renforcer leurs actions de lutte contre l'artificialisation des sols ;
- Appliquer les dernières mesures législatives prises en la matière ;
- Mobiliser les acteurs locaux.

Cela ne peut que conduire à une utilisation très parcimonieuse des potentialités d'urbanisation offertes par le SDRIF.

La présidente de la CC du Val Briard se targue de pouvoir déroger à ce que soit remplie la condition pour que les terrains soient urbanisables et d'obtenir pour ce faire le soutien du Préfet de Région !

Vous avez dit bilan de la concertation ?

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le 21 juillet 2020 « *les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation* ». En ligne, nous trouvons une synthèse du projet, dont il est contesté qu'elle puisse constituer un rapport tirant le bilan de la concertation. Nulle trace des interventions critiques qui se sont manifestées au cours des trois réunions publiques organisées.

FNE Seine-et-Marne demande publication d'un réel bilan de la concertation, demande restée vaine.

Création d'un collectif

Entre temps s'est créé un collectif regroupant des d'habitants de la communauté de communes du Val Briard refusant ce projet de transformation de terres agricoles en zone industrielle nommé « Val Béton 2 ».

Le **Collectif Stop Val Béton** prônant un **projet 100 % agricole** est désormais également très activement mobilisé contre ce projet consommateur de terres agricoles et demande :

- Un projet collectif pour déterminer ensemble l'avenir de notre territoire ;
- Un projet qui tient compte des enjeux environnementaux liés au réchauffement climatique ;
- Un projet qui améliore la vie et le cadre de vie des habitants de la communauté de communes ;
- Un projet pour le siècle qui vient et non un projet du siècle dernier !

<https://valbeton.org/>

<https://www.facebook.com/val.beton.18><https://twitter.com/ValBeton>

NON AU VAL BRÉON 2

- NON** à une autre zone logistique aux Chapelles-Bourbon
- NON** à des entrepôts à perte de vue
- NON** aux 700 camions en plus/jour
- NON** à la destruction de 150 hectares de terres agricoles
- NON** à la destruction de la biodiversité
- NON** aux emplois précaires
- NON** au gaspillage de l'argent public (terres agricoles payées 10 fois leur prix)



SAUVONS LES TERRES AGRICOLES DU VAL BRÉON



Ne peut être utilisé sans la note publique

Le Val Bréon 2, contre-exemple de la « sanctuarisation des terres agricoles »

Les bétonneurs en campagne en Seine-et-Marne

« **Z**ÉRO artificialisation des sols. » Traduit du jargon, et extrait d'un document d'orientation publié il y a un mois par le ministère de l'Écologie, signifie l'intention de stopper le bétonnage des terres cultivées. Ce doc s'inscrivait dans la continuité du discours d'Emmanuel Macron devant la Convention citoyenne pour le climat, le 29 juin, qui avait plaidé en faveur de la « sanctuarisation des terres agricoles ».

Ca tombe mal pour la Seine-et-Marne, où pelleteuses et bulldozers sont prêts à engager la deuxième phase d'un vaste projet bétonnifère conçu en 1994 : le Val Briard. L'objectif alors fixé par les maires des neuf communes du secteur (situé à une quinzaine de kilo-

mètres de Disneyland) était d'édifier sur des centaines d'hectares de terres agricoles une immense « plateforme logistique ». Concrètement, des géants de la distribution ou des fabricants devaient aligner, le long de la nationale 4, des entrepôts destinés à alimenter l'Île-de-France. Ikea s'installe le premier, fin 2005, suivi de Conforama et Castorama.

Safer à pas grand-chose

Bientôt, le « parc » s'étend sur 140 ha (dont une petite partie reste conservée à l'état « naturel »), soit l'équivalent de la surface des douze plus grands centres commerciaux de l'Hexagone. Le succès oblige vite à préparer le passage à la deuxième tranche des travaux,

prévue par les « pionniers » dès 1994. Jean-Jacques Barbaux, un conseiller général UMP, est à la manœuvre.

Ça tombe bien : une ferme de 150 ha juxta la première tranche. À la suite du décès de sa propriétaire, la Société d'aménagement foncier et d'établissement agricole (Safer) l'a achetée puis revendue six mois plus tard à la Compagnie fermière Benjamin et Edmond de Rothschild.

Barbaux, entre-temps élu président du conseil général de Seine-et-Marne, puis Isabelle Périgault, qui lui succède à la tête de la communauté de communes, lorgnent ce territoire qui colle à la première tranche.

Marché conclu en juin 2018 pour 17,25 millions d'euros (soit 7 fois son prix d'achat par les Rothschild, et 15 fois le prix moyen de l'hectare) : un jackpot qui rend fous de rage France Nature Environnement et les paysans du coin. « En faisant grimper ainsi le prix de la terre, aucun agriculteur ne pourra s'installer à l'avenir », peste l'un d'eux.

La construction de cette deuxième tranche de 150 ha débutera en 2022. Certains élus de la communauté de communes du Val Briard envisagent déjà une troisième tranche, qui porterait le tout à 800 ha.

Si Barbara Pompili veut ouvrir le dossier de la bétonnisation des campagnes, le Val Briard lui offre une belle tranche de vie.

Alain Guédé

VAL BREON II

Le scandale de l'achat des terres et l'incohérence du projet avec les récentes déclarations gouvernementales suite à la Convention Citoyenne pour le Climat ont fait l'objet des flèches du Canard Enchaîné de rentrée dans son article « Les bétonneurs en campagne en Seine-et-Marne ».

Le CoDERST, qu'est-ce que c'est ?

Le **Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques**

Il « *concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.* » **Cette partie-là n'est que rarement traitée ...**

« *Il est également chargé d'émettre un avis, sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et de baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.* »

Traduisez : il donne son avis sur des projets d'arrêtés préfectoraux (AP), mais comme ce n'est qu'un avis, le préfet peut signer un AP même si le CoDERST a voté contre !

« *Il peut examiner toute question intéressant la santé publique liée à l'environnement et peut être associé à tout plan ou programme d'action dans ses domaines de compétence.* » **Cette partie-là n'est pas traitée non plus. La préfecture lors d'un précédent CoDERST a répondu que nous pouvions proposer des sujets à débattre en CoDERST. Vos propositions seront les bienvenues.**

Sa composition en Seine-et-Marne

Le CoDERST est composé de 23 personnes :

- 6 représentants des services de l'Etat ;
- 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé;
- 3 conseillers régionaux et de 2 maires ;
- 9 personnes réparties à parts égales entre:
 - Des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement : Que Choisir, fédération de pêche, FNE Seine et Marne,
 - Des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil : Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie
 - Des experts dans ces mêmes domaines : architecte (vient rarement mais nous donne parfois pouvoir), représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) (ne vient jamais), ingénieur d'études sanitaires de l'ARS
- 4 personnalités qualifiées, dont au moins un médecin : 2 médecins, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), hydrogéologue.

Les 6 représentants de l'Etat et les deux de l'ARS votent toujours « pour » !

La nomination des experts et des personnalités qualifiées est faite par la préfecture. Vous pouvez proposer des candidats !!

La plupart des arrêtés préfectoraux accordent des autorisations, mais quand des installations non conformes présentent des dangers, le CoDERST vote des AP de mise en demeure : le problème est que certains ne sont pas suivis d'effet!

Marie-Paule Duflot, Administratrice de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mieux Vivre à Blandy, dans la vie associative d'un village

Blandy-les-Tours est un beau village de 740 habitants situé à 12 km au nord-est de Melun. Son château féodal, sa situation proche de Vaux-le-Vicomte et de la collégiale de Champeaux en font un lieu touristique et attractif. Le village, situé sur un promontoire dominant la vallée de l'Ancoeur, est entouré de grands espaces exploités en agriculture intensive, parsemés de bois. Son territoire est traversé par l'autoroute A5 et la ligne TGV Paris-Marseille. Entre Blandy et Vaux-le-Vicomte, sur le territoire des communes de Fouju et Moisenay, un important centre de stockage de déchets est exploité par Véolia-Rep.

Blandy-les-Tours connaît une activité associative importante et particulièrement dynamique depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle : culture, musique, art, histoire, technologies, environnement. C'est autour de ce dernier sujet que l'association « Mieux Vivre à Blandy » (MVAB) a été créée en 1978. Depuis, elle accompagne la vie du village au gré des événements. Son but est d'alerter, d'informer, de sensibiliser, de participer, de lutter, d'accompagner, d'organiser, d'animer toutes actions permettant d'améliorer le cadre de vie. Depuis 1979, date d'adhésion à l'Association Seine-et-Marnaise de Sauvegarde de la Nature (ASMSN), elle s'appuie sur le savoir et les compétences de cette grande association devenue depuis FNE Seine-et-Marne.

Nous assurons la maintenance d'un site internet, blogue vivant :

<http://www.mieuxvivreablandy.fr>

MVAB s'est beaucoup mobilisée pour s'opposer aux nuisances provoquées par la décharge de Fouju-Moisenay, reprise en gestion par Véolia-Rep. Les recours en justice menés conjointement avec l'association « Bien Vivre à Moisenay » ont duré plus de 10 ans. À deux reprises nous avons gagné sur la forme, puis sur le fond. Nous continuons de suivre attentivement l'évolution de cette décharge par l'intermédiaire de la Commission de Suivi de Site (CSS) préfectorale et des visites sur le terrain.

Dernièrement, comme tous les six ans, nous avons interpellé les candidats aux élections municipales pour connaître leur point de vue sur les dossiers environnementaux d'actualité. Parfois, de telles interventions donnent un ton un peu « musclé » au débat démocratique. Nous regrettons que la promotion de nos idées au sujet de la défense de l'environnement déclenche des réactions parfois très rudes. En nous efforçant de conserver un niveau serein des débats, nous restons fermement attachés à nos propositions et aux positions que nous défendons. Voici quelques-uns des sujets abordés : le passage en bio de l'agriculture locale ; la suppression de l'utilisation des produits chimiques de synthèse dans les jardins et habitations ; le passage en bio de la cantine scolaire ; la sensibilisation des Blandynois(e)s au compostage et au zéro déchet.

Voilà l'occasion de faire brièvement le point sur quelques-unes de nos actions et activités passées.

Alertes

Ce sont celles des défenseurs de l'environnement. Il s'agit, entre autres : des dangers de la dioxine provoqués par l'ancien incinérateur de Vaux-le-pénil, de l'usage du glyphosate autour du village, des néonicotinoïdes, du sulfoxaflor, de la fracturation hydraulique des gaz et pétroles de schiste, des nanoparticules, du dioxyde de titane, des produits chimiques de synthèses, des OGM en plein champ, de la ZAC de Fouju-Crisenoy et de son emprise sur les terres agricoles ...

Des animations, conférences-débats, ateliers nombreux

Des bourses aux plantes, des conférences sur la maladie de Lyme, l'abeille, et son environnement, la projection du film « Demain » de Cyril Dion et Mélanie Laurent, la visite de la raffinerie Total de Grandpuits, l'environnement en Seine-et-Marne avec Jean Dey, le changement climatique et les gaz à effet de serre, les ateliers « Faire soi-même » ses produits ménagers, son hôtel à insectes et ses mangeoires à oiseaux, connaître le frelon asiatique et lutter contre son invasion, cuisiner un repas « anti-gaspi », l'installation d'un jardin bio partagé sur un terrain communal (2008-2014); les conventions avec l'association Rempart pour la restauration de l'un des murs anciens du jardin bio.

Sorties et visites



Conférence sur le frelon asiatique



Manifestation contre la fracture hydraulique



Sortie au lac de Der

Des randonnées : la journée « Bords de Seine » avec la découverte de la faune et de la flore, deux jours au lac du Der, deux années de suite, avec observation des migrations des grues cendrées et fonctionnement des bassins de régulation des eaux de la Seine et de la Marne, la Bergerie de Rambouillet avec son pari fermier, le potager du roi à Versailles, le conservatoire des plantes à Milly-la-Forêt, les jardins du château de Courance, les hortillonnages d'Amiens.

« Lorsque je relis les comptes-rendus des assemblées générales de MVAB depuis sa création il y a 40 ans, je constate une réelle avancée dans les prises de consciences environnementales, prises de consciences malheureusement encore insuffisantes devant les urgences, entre autres, climatiques. À son échelle villageoise, Mieux Vivre à Blandy fait de son mieux pour convaincre de la nécessité de prendre soin de notre environnement et d'agir en conséquence. »

Mobilisation contre le projet de Terminal T4 à Roissy

Samedi 3 octobre, à l'appel des associations Alternatiba et ANV-COP21, 2000 personnes ont « marché sur les aéroports » dans 18 villes en France (Paris, Toulouse, Nantes, Lille, Marseille, ...).

L'objectif :

- Dénoncer les conséquences désastreuses du trafic aérien sur le climat comme sur la santé des populations ;
- Réclamer la réduction du trafic aérien.

A fortiori les extensions d'aéroports doivent être abandonnées comme le demande la Convention Citoyenne pour le Climat et le nombre de mouvements doit être plafonné. A Roissy, près de 350 militants ont réussi une double action avec un rassemblement dans le terminal et une intrusion sur le tarmac. Ces actions ont rassemblé de nombreuses associations : collectif Non au Terminal 4, ADVOCNAR, Alternatiba Paris, ANV-COP21, France Nature Environnement IDF, Amis de la Terre, Greenpeace, Extinction Rebellion, Youth for climate, MNLE, CPTG, mais aussi des citoyens, des scientifiques, des étudiants en aéronautique signataires d'une tribune en faveur de la transition écologique et des salariés de l'aéronautique qui appellent de leurs vœux une reconversion du secteur

Pour s'informer

Voir le site de l'ADVOCNAR, Association de défense contre les nuisances aériennes, dont FNE 77 est membre :

<http://www.advocnar.fr/2020/10/a-roissy-et-partout-en-france-la-plus-grande-journee-daction-pour-larret-des-extensions-daeroports-et-la-reduction-du-traffic-aerien/>

Voir aussi la page Facebook du collectif Non au Terminal T4 auquel nous participons :

<https://www.facebook.com/NonAuTerminal4/>

Voir le site de FNE Ile-de-France :

<https://fne-idf.fr/PDF/Divers/Appel%20Marchons%20sur%20les%20a%C3%A9roports.pdf>

[Vu les circonstances, Aéroports De Paris \(ADP\) a annoncé fin juillet le report du projet de Terminal, mais pas son abandon. Le maintien de la vigilance et de la mobilisation est donc toujours nécessaire :](#)

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/roissy-le-debut-des-travaux-du-terminal-4-repousses-dun-an-ou-deux-1238611>

Mieux comprendre les logos du recyclage

Parmi tous les symboles que l'on rencontre sur les produits que nous achetons, certains fournissent des informations précieuses sur l'élimination des déchets. Mais comment les différencier ? Pour essayer de s'y retrouver, voici les significations des principaux logos que l'on peut observer sur les emballages.

Le Triman



trier le déchet.

Obligatoire depuis janvier 2015, le logo « Triman » indique que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères, mais **doit être trié ou rapporté dans un point de collecte** (bacs en magasins, déchèteries...) pour être recyclé. Son apposition sur les produits et emballages par les industriels est cependant progressive. Donc attention, l'absence de logo Triman ne veut pas dire qu'il ne faut pas

La poubelle barrée



Elle figure sur les produits électriques et électroniques, sur les piles et les accumulateurs et indique que les déchets résultants de ces produits ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Ils doivent faire l'objet d'une collecte séparée selon les consignes en vigueur.

Le point vert



recyclable, plus la contribution est élevée.

Ce logo **ne signifie pas que le produit est recyclable ou issu de matériaux recyclés**. Il indique que l'industriel fabriquant le produit verse une contribution à un éco-organisme. Cette contribution obligatoire est reversée aux collectivités pour financer l'organisation du tri et la valorisation des emballages ménagers. Plus le produit est complexe à recycler, voire non

L'anneau de Möbius



Les produits ou les emballages qui portent ce logo **sont recyclables**. Néanmoins, ils seront recyclés si le système de collecte ou la filière du recyclage existent et si les consignes de tri sont correctement respectées.



Le chiffre à l'intérieur de l'anneau indique le **pourcentage de matières recyclées** qui entre dans la composition du produit.

Le Tidy man

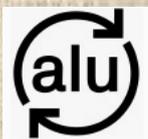


Ce logo vise à inciter les consommateurs à jeter dans une poubelle, les emballages et conditionnements des produits après consommation.

Les symboles identifiant la nature des matériaux

Ils servent aux industriels pour identifier les matériaux lors du tri des produits usagés et de leurs emballages en vue d'en favoriser le recyclage. Ils ne présument donc pas du recyclage effectif du produit.

Un déchet ne sera donc recyclé que si vous faites le bon geste de tri !!!



Aluminium



Acier



Plastiques : le chiffre situé au centre du triangle, compris entre 1 et 7, permet de connaître la matière plastique avec laquelle le produit a été fabriqué. Les matières plastiques les plus facilement recyclables sont :

- Le Polyéthylène Téréphtalate (PET – chiffre n°1) : Facilement identifiable, ce plastique est transparent et laisse donc apparaître le produit à l'intérieur. Il concerne les bouteilles d'eau plate ou gazeuse, les jus de fruits, les produits ménagers, les huiles de cuisine... Après recyclage, elles deviennent des fibres utilisées pour le rembourrage de couettes et sacs de couchage, les moquettes, les polaires ou entrent dans la composition de nouvelles bouteilles après traitement chimique.
- Le Polyéthylène Haute Densité (PEHD – chiffre n°2) : il est légèrement translucide ou opaque. Il est utilisé pour fabriquer les bidons de lessive, les bouteilles de lait ou de détergent, les flacons de shampoing... Après recyclage, ces bouteilles et flacons deviennent des tuyaux, des sièges auto pour enfant, des arrosoirs ou de nouvelles bouteilles opaques si elles sont mélangées avec du PEHD neuf.

Christel Fustec, animatrice nature et environnement

#Champigny2060, porté par AQUÍ Brie

#Champigny2060



La nappe des Calcaires de Champigny est une ressource régionale incontournable pour la production d'eau potable. Les principaux acteurs de l'eau et les usagers de la nappe ayant pris conscience de ces enjeux au début des années 90, la concertation s'est développée autour de cette ressource et a conduit à la création d'AQUÍ Brie.

Il a fallu **deux électrochocs** pour qu'AQUÍ Brie voit le jour en 2001.

Tout d'abord, **un effondrement du niveau de la nappe du Champigny** au début des années 90 : certaines communes seine-et-marnaises ont alors connu des difficultés d'approvisionnement en eau potable de leurs habitants.

Ensuite, **un dépassement récurrent**, constaté depuis la fin des années 90, de **la teneur en 6 triazines** (herbicides massivement utilisés pendant 40 ans et interdit depuis 2003 en France) de l'eau au robinet sur plus de 200 communes seine-et-marnaises.

FNE Seine-et Marne est membre d'AQUI'Brie depuis le début, notre représentant est membre du conseil d'administration et du bureau (trésorier).

Quid de #Champigny2060 ?

L'objet de #Champigny2060, porté par AQUI' Brie, est d'élaborer des scénarios pour mesurer l'impact du changement climatique sur la nappe, d'en discuter les résultats, et identifier les solutions d'adaptation les plus pertinentes.

Nous proposons ici d'évaluer les impacts du changement climatique et de rechercher les solutions pour les atténuer, à l'échelle de la nappe des calcaires de Champigny, une ressource stratégique pour l'AEP francilienne. Elle a l'avantage de disposer d'historiques de suivis ayant enregistré des épisodes climatiques contrastés (sécheresses de 2003 et 2005, inondations de 2016 à 2018...), d'un modèle mathématique qui reproduit bien le fonctionnement présent, et de structures de concertation multi-usagers dynamiques.

A l'échelle de la nappe du Champigny, une méthode

- Une meilleure appropriation des résultats par les habitants des territoires, appelés à modifier leurs comportements pour s'adapter aux changements à venir, par le biais d'informations locales prenant en compte leurs enjeux ;
- La prise en compte des spécificités locales de la masse d'eau et les modifications attendues des équilibres entre nappes et cours d'eau, car notre modèle local peut les reproduire ;
- La prise en compte de l'impact du changement climatique sur la qualité des nappes et rivières, car les actions menées par AQUI' Brie montrent l'interdépendance de la gestion de la qualité et du niveau de la nappe.

Des solutions d'adaptation au changement climatique

Ce projet Champigny 2060 a pour vocation d'envisager des solutions d'adaptation au changement climatique en plusieurs étapes :

- Suivre et analyser le comportement actuel de la nappe face à des événements climatiques extrêmes (sécheresse et inondations) ou à des modifications d'autres pressions sur le territoire : (artificialisation des sols, modification de la distribution de l'eau, ouverture/fermeture de gouffres, ...) ;
- Anticiper les effets potentiels quantitatifs et qualitatifs du changement climatique à l'horizon 2030-2060, ou dans le cadre d'événements climatiques particuliers;
- Partager ces résultats avec les acteurs locaux, en communiquant sur les incertitudes qui entourent ces prévisions, pour ensuite débattre et co-construire des solutions d'adaptation ;
- Hiérarchiser les bénéfiques des solutions d'adaptation proposées au vu des incertitudes et de l'expertise sur le fonctionnement de la nappe.
- Editer un Guide Champigny 2060 des effets attendus sur la nappe et des solutions d'adaptation préconisées, à destination des acteurs du territoire.

Anne Reynaud, AQUI'Brie, Hydrogéologue

Bernard Bruneau, Trésorier d'AQUI'Brie, Président de FNE Seine-et-Marne



Huit sujets

Structures interrogées



Deux ans après la promulgation de la loi EGalim, ses ambitions sont définitivement enterrées

Deux ans après l'adoption de la loi EGalim (pour l'Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous), un collectif de 28 syndicats et associations dont France Nature Environnement fait partie, publie un bilan dont le constat d'échec est sans appel : la quasi-totalité des indicateurs est au rouge et des reculs sont à noter. Presque aucune des ambitions et bonnes intentions déclarées en grande pompe n'ont été suivies d'effet.

L'analyse

Cette note d'analyse dresse le bilan des États Généraux de l'Alimentation et de la loi EGalim et prend acte de leur enterrement ! Avec lui, ce sont aussi les principales ambitions du quinquennat pour la transition sociale et écologique du système agroalimentaire qui sont à la dérive. Nous dénonçons :

- Le revenu paysan n'est pas revalorisé, les profits de l'industrie et de la distribution continuent d'augmenter, les prix au consommateur aussi.
- Les négociations commerciales ne sont pas plus encadrées qu'avant et subissent même des tensions croissantes.
- Les ambitions en matière de réduction de pesticides ont été revues à la baisse, avec un recul notable : le retour des néonicotinoïdes.
- La protection des riverains contre les pesticides n'a pas avancé, l'Etat se défausse en livrant cette protection au rapport de forces sur les territoires.
- Les objectifs d'au moins 20 % de bio dans la restauration collective et de 15 % de surface en agriculture biologique en 2022 ne pourront être atteints faute de moyens suffisants. Nous n'en sommes respectivement qu'à 4,5% et 8,5 %.
- Aucune transition des modes d'élevage, intégrant notamment une meilleure prise en compte du bien-être animal, n'a été sérieusement amorcée au sein des filières.
- Enfin, la loi a laissé de côté de nombreuses questions pour lesquelles tous les indicateurs sont au rouge : climat, solidarité internationale, biodiversité, nutrition et alimentation...

Il y a un an, nos organisations* alertaient déjà sur le manque de volonté et de moyens pour assurer la mise en œuvre d'une loi EGalim déjà peu ambitieuse. Là où nous attendions des amorces de transition, nous constatons au mieux des statu quo, au pire de nouveaux reculs comme sur les néonicotinoïdes. Là où les réformes engagées devaient permettre de revaloriser le revenu des paysan-ne-s, celui-ci continue à se dégrader au profit de l'agro-industrie. Là où des objectifs intéressants étaient fixés pour la restauration collective, ils paraissent aujourd'hui hors d'atteinte tant les collectivités sont laissées livrées à elles-mêmes.

Or la dégradation du contexte social et environnemental se poursuit : la consommation de pesticides ne recule pas, le nombre de paysan-ne-s diminue, la biodiversité continue de s'effondrer, l'insécurité alimentaire explose en France et partout dans le monde...

D'autres leviers auraient permis de corriger le tir : projet de loi de finances, projet de loi de financement de la sécurité sociale, plan de relance, mise en œuvre de la Convention citoyenne pour le climat... Mais tout indique, à ce stade, que le gouvernement confortera l'immobilisme qui prévaut depuis le discours de Rungis. La position de la France dans le cadre de la réforme de la PAC et notamment le Plan Stratégique

National reste un des derniers leviers de ce quinquennat pour agir en faveur d'une transition agroécologique. Et le plan de relance français dans son volet agricole ne doit pas, lui, aller à son encontre.

Nos organisations vont donc maintenir la pression.

* *Plateforme Citoyenne pour une transition agricole et alimentaire : Attac, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CIWF France, Commerce Équitable France, Confédération paysanne, Foodwatch France, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, France Nature Environnement, Eau et Rivières de Bretagne, Générations Futures, Greenpeace France, Miramap, Nature et Progrès, Réseau Action Climat, Secours Catholique, Caritas France, SOL (Alternatives Agroécologiques et Solidaires), Terre & Humanisme, UFC-Que Choisir, Union Nationale de l'Apiculture Française, Welfarm, WWF.*

Communiqué de France Nature Environnement, 3 novembre 2020

Et si on prenait enfin le train au sérieux ?

Première source d'émissions de Gaz à Effet de Serre en France, le secteur des transports doit engager sa mutation de toute urgence. Le train constitue un maillon essentiel d'une mobilité moins carbonée. Pourtant, sur les 4,7 milliards qui lui sont consacrés dans le plan de relance, seuls 650 millions serviraient réellement à financer de nouveaux investissements : bien en-deçà des milliards consentis aux secteurs automobile et aérien ! France Nature Environnement, le réseau Action Climat et la Fondation Nicolas Hulot présentent une nouvelle étude pour une véritable relance du ferroviaire.

Un décalage complet entre les objectifs climatiques et les moyens engagés

Les récentes annonces du plan de relance pourraient laisser penser que le Gouvernement prend enfin à bras le corps le problème de la mobilité, mais il n'en est rien. La France ne se donne pas les moyens d'atteindre ses objectifs dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Pour parvenir à la neutralité carbone, la quantité de voyageurs et de marchandises transportés par le rail doit augmenter drastiquement. Entre 2015 et 2030, il faudrait : + 27% de milliards de voyageurs / kilomètre (l'unité utilisée pour mesurer la "quantité" de voyageurs transportés) et + 18% de milliards de tonnes de marchandises / km. Problème : les investissements actuels ne permettent d'atteindre qu'**un quart de ces objectifs**.

Pour une véritable relance du ferroviaire (fret et voyageur), ce sont **3 milliards d'euros supplémentaires qui devraient être investis chaque année** jusqu'en 2030 :

- 500 M€ par an pour régénérer le réseau structurant
- 700 M€ par an pour sauver les petites lignes
- 200 M€ par an pour accélérer la modernisation du réseau
- 150 M€ par an pour développer véritable réseau de trains de nuit en France et vers l'étranger
- 1,5 Md€ pour relancer le fret ferroviaire

Nos propositions pour une véritable relance ferroviaire

Parmi les propositions concrètes de l'étude réalisée par France Nature Environnement, le réseau Action Climat et la Fondation Nicolas Hulot, voici les trois qui nous semblent prioritaires :

1. Mettre fin à l'injustice fiscale dont souffre le train

Les transports les plus polluants bénéficient aujourd'hui d'avantages fiscaux qui les rendent artificiellement concurrentiels (exonérations fiscales pour le kérosène des avions et pour le gazole professionnel du transport routier...). Les secteurs routier et aérien ne paient pas non plus pour leurs externalités (pollution, émission de GES, bruit...). Sans rééquilibrage, le train ne pourra pas trouver sa pertinence économique alors même que sa pertinence environnementale est criante.

2. Stopper le déclin des “petites lignes”

Le service sur les “petites lignes” se dégrade : retards répétés, baisse du nombre de trains, quand ce n'est pas une fermeture pure et simple de la ligne. En conséquence, de nombreuses personnes n'ont d'autre choix que d'utiliser leur voiture alors que leur trajet quotidien longe une ligne de train ! Pour mettre fin à ce non-sens, les travaux de rénovation doivent s'accompagner d'une véritable réflexion sur l'usage de ces lignes : utilisation mixte voyageurs / fret, passage à des solutions plus légères telles que tram/train...

3. Traiter en priorité l'existant et les trajets du quotidien

Les investissements doivent porter en priorité sur l'existant (traitement des nœuds ferroviaires notamment) et non plus sur la réalisation de “grands projets” coûteux à construire et à entretenir. Le virage actuel de SNCF dans ce sens doit être salué et poursuivi.

[Lire l'étude complète](#)

Communiqué de France Nature Environnement, 28 octobre 2020

Les papillons

« Les papillons ne sont que des fleurs envolées un jour de fête où la nature était en veine d'invention de de fécondité »
George Sand



Hespérie du dactyle



Machaon



Paon du jour



Petite tortue



Phalène picotée



Piéride du chou



Robert le diable (2)



Souci



Sphinx du tilleul



Tabac d'Espagne



Tircis



Vulcain



Zygène

Photos : Marie-Paule Dufлот, administratrice, de FNE Seine-et-Marne

Avec FNE Seine-et-Marne,

Donner du sens à votre volonté d'agir pour une vraie transition sociale et écologique !

Refuser la fatalité !

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 57 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

FNE Seine-et-Marne est membre de FNE Île -de-France.

Adhésion individuelle : [Bulletin d'adhésion individuelle 2020](#)

Adhésion associative : [Bulletin d'adhésion associative 2020](#)

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez-nous

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE



Maison forestière de Bréviande